

OFFRE SANTÉ

FONCTIONNAIRES

DES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE



CHOISIR LA MUTUELLE VERTE, C'EST INVESTIR À LONG TERME POUR SA SANTÉ

	EU 001	EU 005
SOINS COURANTS		
Consultations, visites omnipraticiens, imagerie	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
Consultations spécialistes hors psychiatrie & neuro psychiatrie	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
Consultations spécialistes psychiatrie & neuro psychiatrie ⁽²⁾	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
Médicaments	100 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
Analyses et examens de laboratoire	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
Honoraires paramédicaux	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
Matériel médical :		
- Fournitures, orthopédie et autres appareillages	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
Transports en ambulance, VSL remboursés par le RCAM	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
OPTIQUE		
Verres	} Forfait 200 € ⁽³⁾	} Forfait 300 € ⁽³⁾
Monture		
Lentilles		
DENTAIRE		
Consultations, soins et actes dentaires remboursés par le RCAM	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
Prothèses acceptées remboursées par le RCAM	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
Implants dentaires remboursés par le RCAM	Forfait 200 € ⁽³⁾	Forfait 300 € ⁽³⁾
Inlays Core remboursés par le RCAM	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
Autres prestations dentaires :		
- Orthodontie remboursée par le RCAM	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
- Parodontie remboursée par le RCAM	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
- Plafond dentaire 1ère et 2ème année ⁽⁴⁾	1500 € / 12 mois	2000 € / 12 mois
- Plafond dentaire après 2 ans ⁽⁴⁾	3000 € / 12 mois	4000 € / 12 mois
AIDES AUDITIVES		
Aides auditives	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
HOSPITALISATION ⁽⁵⁾		
MÉDICALE, PSYCHIATRIQUE & OBSTÉTRIQUE		
Honoraires et séjour	100 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
Chambre particulière ⁽⁶⁾	-	50 €/ jour
CHIRURGICALE		
Honoraires et séjour	100 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
Chambre particulière (durée illimitée)	30 €/ jour	50 €/ jour
PRÉVENTION		
Ostéopathie, chiropractie, étioopathie ⁽⁷⁾	50 % ⁽¹⁾	100 % ⁽¹⁾
AUTRES PRESTATIONS		
Cure thermale acceptée par le RCAM ⁽⁸⁾	-	Forfait 122 €

Remboursement des frais restants remboursables après versement préalable du Régime Commun d'Assurance Maladie (R.C.A.M.).

Pour chaque acte, le remboursement de La Mutuelle Verte est limité au plafond défini par le R.C.A.M. des Institutions de l'Union Européenne.

Le total des remboursements du R.C.A.M. des Institutions de l'Union Européenne, de La Mutuelle Verte et de tout autre régime, ne pourra excéder le montant de la dépense réellement engagée. Pour les bénéficiaires ne dépendant pas du R.C.A.M. des Institutions de l'Union Européenne, le remboursement à charge de La Mutuelle Verte ne pourra être supérieur à celui prévu pour les ressortissants de ce régime.

(1) : La Mutuelle Verte rembourse, après intervention du R.C.A.M. 50 % ou 100 % de la différence avec les frais exposés. Notre remboursement ne peut toutefois pas être supérieur au remboursement maximum (= plafond) prévu par le R.C.A.M. pour la même catégorie de frais. - **(2)** : Notre prise en charge (dans la limite de la garantie) est plafonnée à 12 consultations par période de 12 mois et par bénéficiaire. - **(3)** : Forfait venant uniquement en complément du remboursement du R.C.A.M. des Institutions de l'Union Européenne, pour 24 mois et par bénéficiaire. **(4)** : Plafond par période de 12 mois et par bénéficiaire. Si l'adhésion a lieu en cours d'année, la 1ère année d'adhésion commence au 1er janvier de l'année suivant l'adhésion. - **(5)** : Hors soins externes. Les soins externes font l'objet d'un remboursement suivant la nature de l'acte. - **(6)** : Chambre particulière limitée à 90 jours en médecine, odontologie, soins de suite et de réadaptation (centres et unités de rééducation fonctionnelle, maisons de repos et de convalescence) et à 30 jours en psychiatrie, par année civile et par bénéficiaire. - **(7)** : Limité à 6 séances par période de 12 mois et par bénéficiaire. - **(8)** : Forfait par période de 12 mois et par bénéficiaire versé sur présentation des factures pour les frais de transport et d'hébergement.

Des exemples de remboursements



Vous devez effectuer une consultation chez un omnipraticien, son montant s'élève à **40 €** (plafond* = 35 €).

Entre les remboursements du Régime Commun d'Assurance Maladie et celui de La Mutuelle Verte :

- Avec la Garantie EU 001, votre reste à charge sera de **2,50 €**
- Avec la Garantie EU 005, votre reste à charge sera de **0 €**



Vous devez effectuer une consultation chez un spécialiste, son montant s'élève à **70 €** (plafond* = 50 €).

Entre les remboursements du Régime Commun d'Assurance Maladie et celui de La Mutuelle Verte :

- Avec la Garantie EU 001, votre reste à charge sera de **10 €**
- Avec la Garantie EU 005, votre reste à charge sera de **0 €**



Vous devez faire réaliser une prothèse dentaire. Celle-ci représente une facture de **500 €** (plafond* = 250 €).

Entre les remboursements du Régime Commun d'Assurance Maladie et celui de La Mutuelle Verte :

- Avec la Garantie EU 001, votre reste à charge sera de **125 €**
- Avec la Garantie EU 005, votre reste à charge sera de **0 €**



Vous avez besoin d'une paire de lunettes. Le coût de cet équipement s'élève à **1.050 €** (plafond* = 820 € pour 2 verres multifocaux et une monture).

Entre les remboursements du Régime Commun d'Assurance Maladie et celui de La Mutuelle Verte :

- Avec la Garantie EU 001, votre reste à charge sera de **30 €**
- Avec la Garantie EU 005, votre reste à charge sera de **0 €**

* Plafond de remboursement (ou montant maximum remboursable pour une prestation donnée) article 20 de la réglementation commune.

Des Services inclus dans vos garanties



Réseaux de Soins* en France

Grâce à nos réseaux nationaux, vous bénéficiez de tarifs négociés et de services privilégiés auprès de professionnels de santé en Optique, Chirurgie Réfractive, Dentaire, Implantologie et Audioprothèse. Vous pouvez ainsi accéder à des prestations de qualité au meilleur prix !

* Les professionnels des réseaux de soins exercent en France Métropolitaine et dans les Dom.



Votre Mutuelle 24 h / 24

Accédez aux informations de votre contrat, à vos relevés de prestations, localisez les professionnels de santé partenaires des réseaux les plus proches de chez vous, consultez vos remboursements, demandez une prise en charge, échangez avec nos conseillers grâce à la messagerie sécurisée...

Pour tous renseignements, contactez nos services au :

+ 33 4 94 18 55 10 (Siège Social - Toulon)

du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

+ 33 3 21 15 36 30 (Agence d'Arras)

du mardi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h45, ainsi que le samedi, de 9h15 à 12h45.
